

---

---

**Tracteurs agricoles et forestiers à roues —  
Structures de protection — Méthode  
d'essais dynamiques et conditions  
d'acceptation**

**AMENDEMENT 1**

**iTeh STANDARD PREVIEW**

*(Standard iTeh)*  
*Wheeled tractors for agriculture and forestry — Protective structures —  
Dynamic test method and acceptance conditions*

*AMENDMENT 1/Amd 1:1998*

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/983deef2-61c5-4a8d-b4a6-7b2f18005704/iso-3463-1989-amd-1-1998>



## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 3.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'Amendement 1 à l'ISO 3463:1989 a été élaboré par le comité technique ISO/TC 23, *Tracteurs et matériels agricoles et forestiers*, sous-comité SC 3, *Sécurité et confort de l'opérateur*.

## iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 3463:1989/Amd 1:1998](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/983deef2-61c5-4a8d-b4a6-7b2f18005704/iso-3463-1989-amd-1-1998)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/983deef2-61c5-4a8d-b4a6-7b2f18005704/iso-3463-1989-amd-1-1998>

© ISO 1998

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation  
Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse  
Internet iso@iso.ch

Imprimé en Suisse

# Tracteurs agricoles et forestiers à roues — Structures de protection — Méthode d'essais dynamiques et conditions d'acceptation

## AMENDEMENT 1

*Page 1, article 0*

Ajouter le paragraphe suivant:

« **0.3** Il est fait en sorte que la norme couvre aussi bien les tracteurs avec poste de conduite conventionnel faisant face à l'avant uniquement, que les tracteurs avec poste de conduite réversible, ce qui est en accord avec les pratiques actuelles des codes d'essai de l'OCDE. Dans le cas des tracteurs avec poste de conduite réversible, une zone de dégagement est définie comme la combinaison des zones de dégagement correspondant aux deux positions de conduite. Le point d'application du choc ou de la charge latéral(e) est déterminé comme étant le milieu des points de repère du siège mesurés dans les deux positions. »

*Page 4, paragraphe 7.1*

Insérer le nouveau paragraphe 7.1.3 suivant et remplacer la numérotation des paragraphes existants 7.1.3, 7.1.4 et 7.1.5 par 7.1.4, 7.1.5 et 7.1.6.

« **7.1.3** Dans le cas d'un tracteur avec poste de conduite réversible, le train avant du tracteur doit être conforme à la spécification du fabricant et les essais doivent être effectués selon 7.1.1 ou 7.1.2 selon les cas. Toutefois, si l'avant/l'arrière du tracteur n'est pas clairement défini, il faut considérer que le train avant est celui qui supporte moins de 50 % de la masse du tracteur, et les essais doivent se dérouler dans l'ordre spécifié en 7.1.1. »

*Page 5, paragraphe 7.3.2*

Supprimer le point à la fin de la deuxième phrase et ajouter le texte suivant:

« , ou, dans le cas d'un tracteur avec poste de conduite réversible, à mi-chemin entre les points de repère du siège mesurés dans les deux positions de conduite ».

*Page 6, article 9*

Insérer le nouveau paragraphe suivant :

« **9.4** Dans le cas d'un tracteur avec poste de conduite réversible, la zone de dégagement doit correspondre à l'enveloppe formée par les deux zones de dégagement définies par les deux positions différentes du volant et du siège ».

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 3463:1989/Amd 1:1998](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/983deef2-61c5-4a8d-b4a6-7b2f18005704/iso-3463-1989-amd-1-1998)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/983deef2-61c5-4a8d-b4a6-7b2f18005704/iso-3463-1989-amd-1-1998>

---

---

**ICS 65.060.10**

**Descripteurs:** machine agricole, matériel forestier, véhicule routier tracteur, tracteur agricole, poste de travail, cabine de véhicule, bâti, dispositif de sécurité, essai, essai dynamique, essai au choc, essai d'écrasement, matériel d'essai, réception.

Prix basé sur 1 page

---

---